

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 mai 2018

Présents: M. GAIDON Alain, M. MATRAY Bernard, Mme PETROZZI-BEDANIAN Nathalie, Mme FOUGERAT Marie-Odile, M. BERTINET Philippe, M. BOURIGAULT Franck, Mme CHERASSE Colette, M. LENGRAND Loïc, M. THEVENOT Daniel M. MAILLET Yannick, Mme PERRET Marie-Christine,  
Excusés: Mme PEIRON TRAUB Dominique, M. DUFOUR Anthony.

Date de convocation : 14 mai 2018

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 00 dans la salle du conseil.

Mme Marie-Odile FOUGERAT est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2018 est approuvé à l'unanimité

### **1) Décision modificative n°1 au budget 2018**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 au budget principal 2018 visant à rectifier une erreur matérielle

### **2)3)4)5) Partenariat Territorial 2018 avec le Département : demandes de subventions**

Le conseil Municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à solliciter le Département et à réaliser toutes les formalités nécessaires afin d'obtenir une subvention pour

- la rénovation de deux logements dans l'ancienne Cure, montant de l'aide sollicitée : 45 000€
- le renouvellement du parc informatique de l'école ; montant de l'aide sollicitée : 4 166€
- la réalisation des travaux prévus à l'Ad'ap ; montant de l'aide sollicitée : 2 384€
- la réalisation de divers aménagements de sécurité routière ; montant de l'aide sollicitée : 800€

### **6) Approbation de l'adhésion à la S.P.L, approbation du projet de statuts, désignation des représentants**

Le conseil municipal à la majorité (9 pour/2 abstentions)

- approuve les statuts de la Société Publique Locale
- se prononce en faveur de l'entrée de Saint-Julien au capital social de la SPL, à hauteur d'un euro par habitant soit 859 euros représentant 291 actions de 2.954948 € chacune
- désigne M. Alain GAIDON, Maire, aux fins de représenter la commune à l'assemblée spéciale des collectivités Territoriales de la SPL

### **7) Adhésion de la commune à la mutuelle intercommunale**

Le conseil municipal à la majorité (9 pour /2 contre) approuve l'adhésion de la commune au contrat groupé pour une complémentaire santé proposé par Solimut, afin de permettre aux habitants qui le souhaitent de bénéficier des conditions de ce contrat.

### **Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close par le président à 21h20

Le Maire,  
Alain GAIDON

